

COMPÉTENCE ORDURES MÉNAGÈRES

. PARTIE 1

La compétence "ordures ménagères" est déléguée à la Communauté de Communes des Vals de Moselle et de l'Esch.

La collecte est organisée autour de l'action de tri sélectif engagé depuis 2003 sur le territoire.

Les déchets ultimes sont ramassés une fois par semaine, dans des containers individuels fermés. Les sacs ou caissettes contenant les matières triées sont collectés alternativement au rythme hebdomadaire.

DECHARGE

. PARTIE 2

Les déchets non recyclables sont déposés à la décharge de Lesménils.

Ils représentent 100 à 120 tonnes / mois récoltés sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

DECHETTERIE

. PARTIE 3

Les habitants ont accès aux déchetteries de Dieulouard et de Pont-à-Mousson.